

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2018-357

Séance publique du

16 juillet 2018

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence Président du Conseil de Territoire du Pays d'aix

OBJET: CENTRE INFORMATION FAMILLES - RENOUVELLEMENT DU LABEL INFORMATION JEUNESSE

Le. 16 juillet 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10 juillet 2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents:

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGEY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGEY, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir:

Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie Direction Jeunesse Petite Enfance, Enfance

Nomenclature: 7.10
Divers

RAPPORT POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2018

RAPPORTEUR: Madame Brigitte DEVESA

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : CENTRE INFORMATION FAMILLES - RENOUVELLEMENT DU LABEL INFORMATION JEUNESSE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville d'Aix en Provence reconnaît dans le cadre de sa politique jeunesse au sein de la Direction Jeunesse – Petite Enfance – Enfance, le Centre Information Familles (C.I.F) comme un guichet unique d'information généraliste.

Service de la Ville conventionné depuis 1998 avec l'État et le Centre Régional Information Jeunesse, le C.I.F accueille et informe plus de 7000 usagers par an, soit sous forme d' un accueil individuel et de groupes (coordinations d'ateliers sur la découverte des métiers, ateliers sur le champs de la santé » soit en mettant en place des journées thématiques (Quinzaine aixoise de l'information jeunesse et de la famille, journée jobs d'été, fête de l'Europe jeunesse, journée logement et bien s'installer à Aix-en-Provence, journée aixoise de la Petite Enfance).

En janvier 2018, ce service municipal est labellisé « Eurodesk » en région, ce qui en fait une structure référente en matière d'information et d'accompagnement pour tous les projets européens relatifs aux études, formations, jobs et services volontaires.

L'article 54 de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 a apporté une reconnaissance législative au réseau « Information Jeunesse », qui vient asseoir son rôle et son importance pour les jeunes, à savoir leur droit à pouvoir disposer d'une information objective et personnalisée, dispensée par des professionnels formés, au plus près de leur bassin de vie, dans les différents domaines de leur autonomie sociale.

Cette reconnaissance législative nécessite de renouveler le label accordé par l'État dès 2018, sur la base d'un nouveau cahier des charges.

En vue de pérenniser l'accompagnement des jeunes et de leurs familles dans l'accès à l'information, composante fondamentale de leur autonomie, de leur engagement et de leur épanouissement personnel, je souhaite soutenir le renouvellement de la convention du label « Information Jeunesse » pour la Ville en déposant un dossier de candidature.

Ce label permettra au C.I.F de maintenir sa présence et sa dynamique au sein du réseau national de l' Information Jeunesse, et de faire bénéficier aux agents de la ville en charge de cette structure, des formations proposées par le Centre Régional d'Information Jeunesse (C.R.I.J. PACA)

Pour la ville, ce label impose le respect des principes de la charte de l'Information Jeunesse, et d'une information gratuite et anonyme.

A cet effet, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint en annexe :

- Le cahier des charges pour l'obtention du label information jeunesse.
- La présentation du label.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- AUTORISER Madame le Maire ou l'adjoint délégué à la Jeunesse – Petite Enfance – Enfance à engager la Ville en déposant un dossier de candidature auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour l'obtention du renouvellement du label Information Jeunesse.

DL.2018-357 - CENTRE INFORMATION FAMILLES - RENOUVELLEMENT DU LABEL INFORMATION JEUNESSE -

Présents et représentés : 53
Présents : 38
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède. Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire Président de séance et les membres du conseil présents :

> L'adjoint ou le conseiller municipal délégué, Reine Merger

Compte-rendu de la délibération affiché le : 18 juillet 2018 (articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

[«] Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

CAHIER DES CHARGES POUR L'OBTENTION DU LABEL INFORMATION JEUNESSE

CONTEXTE:

L'article 54 de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 a apporté une reconnaissance législative au réseau « Information Jeunesse » qui implique l'attribution d'un label accordé par l'Etat, sur la base d'un cahier des charges actualisé.

Le label IJ est une marque de qualité accordée par l'Etat à une structure d'information des jeunes au terme d'une évaluation globale et objective.

OBJECTIFS ET MISE OEUVRE

- **Garantir une information objective** : information indépendante de toute influence, religieuse, politique, idéologique ou commerciale ;
- Accueillir tous les jeunes sans distinction :
- Accueil et information de tous les jeunes sans discrimination au sens de l'article 225-1 du code pénal
- Mettre en place des modalités d'accueil adapté aux publics les plus fragiles notamment les jeunes porteurs de handicap, les jeunes sous-main de justice, les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les jeunes en rupture familiale, les jeunes illettrés ;
- Respecter et faire respecter le droit des jeunes à la vie privée et notamment le droit à l'anonymat.
- **Proposer une information personnalisée** relative aux politiques éducatives et de jeunesse du territoire
- Associer les jeunes et l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans les politiques de jeunesse au diagnostic et à la construction de l'offre d'information;
- Soffrir aux usagers, sur leur demande, un accompagnement individualisé permettant d'identifier clairement le besoin et de sélectionner les acteurs les mieux à même d'y répondre ;
- Produire des contenus d'information complets, à jour, exacts, pratiques et faciles d'accès.

- **Offrir gratuitement des conditions matérielles**, des modalités d'information et des services adaptés aux besoins des jeunes :
- \$\text{Proposer des horaires d'ouverture adaptés aux disponibilités et aux besoins des jeunes et mettre à disposition du matériel informatique en qualité et en nombre suffisant;
- Recevoir les jeunes sans rendez-vous
- Sarantir le libre accès à l'information nationale et régionale
- \$ Délivrer des informations sur le fonctionnement de la structure par le biais de moyens de communication adaptés ;
- \$\to\$ Développer une formation à la recherche d'information et des compétences pour utiliser des différents supports numériques qui leur sont proposés;
- Accompagner les jeunes dans l'accès aux droits en développant à la fois une offre de service généraliste et une offre de service thématisée, notamment, dans les champs de l'insertion professionnelle, du logement, de l'emploi, de la santé, de la mobilité, et de l'engagement;
- \$\\$ Garantir les moyens humains nécessaires à l'animation de la structure.

La structure apporte des garanties permettant la labellisation. Ces garanties sont évaluées par la structure elle-même dans le cadre d'un document d'auto-évaluation (ci-joint) et ensuite par le service instructeur. Dépôt du dossier de demande de labellisation auprès de :

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction départementale délégué des Bouches du Rhône
Dominique TROVATO et Cédric DESMARAIS
66A rue Saint Sébastien - CS 50240
13292 MARSEILLE cedex 06
04 91 00 57 46 et 04 86 94 70 05
dominique.trovato@bouches-du-rhone.gouv.fr
cedric.desmarais@bouches-du-rhone.gouv.fr







LE LABEL INFORMATION JEUNESSE EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



L'Information Jeunesse est un label d'État, qui offre un outil pertinent, adaptable aux structures publiques ou associatives, aux territoires et aux publics accueillis. L'information Jeunesse est au service des politiques jeunesse locales et des projets jeunesse.

. . . .

L'accès à l'information et la capacité à l'analyser et l'utiliser doivent être garantis comme un véritable droit pour tous les jeunes sans discrimination.

L'Information Jeunesse permet aux jeunes d'élargir leurs choix en développant leurs capacités à penser et agir par eux-même.

L'Information Jeunesse est une composante fondamentale de l'autonomie, de la responsabilité, de l'engagement social et de la participation citoyenne, de la lutte contre l'exclusion, de la mobilité européenne et internationale des jeunes.

Extraits des Chartes Européenne et Française de l'Information Jeunesse

LE LABEL INFORMATION JEUNESSE UN DISPOSITIF DE QUALITÉ GARANTI PAR L'ÉTAT

>(Jh	servio	public	d'Infor	mation	Jeunesse
----	----	--------	--------	---------	--------	----------

•	$pour \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \$
	professionnelle
•	pour leur permettre d'accéder aux dispositifs d'aide aux jeunes, du local à l'international
•	pour les accompagner dans leurs projets et leurs linitiatives
•	pour leur apporter une education critique all'information
•	pour imobiliser un réseau d'acteurs jeunesse sur un ferritoire
• 🗌	pour animer un dentre de l'essources pour les acteurs jeunesse de votre l'erritoire
•[pour proposer et @nimer desitempsiforts de communication !!!!

>Une organisation souple

• 🗆 l	Une:structure:liégère,iöuverte,iattrayante:qui:liépond:auxaspirations:des:jeunes:en:inatière□
(d'anonymat, īde līberté īde īdhoix, īd'accessi bilité īavec ību īšans īrendez-vous
• 🗆 🛭	Desībutils variés īpour faccompagner ties jieunes īsur Liensemble īdes īsujets īpui ties īboncernent 🖽
(documentations, vidéos pédagogiques, espaces numériques, a.
• 🗌 (Une tinformation tikable, texhaustive tet tactualisée tiqui trépond taux tattentes tet tibesoins tides jaunes

• □ Des@odalités@'actions\ariées@t@omplémentaires\accueil@ndividualisé@t@onvivial,□ informations@ollectives@ynamiques,@rganisation@'évènements@ans@t@ors@es@murs,□.

>Une activité en réseaux

- Uniréseau regional retinational dinformation de unesse require compagne, forme retipropose des actions rollectives
- Un lacteur liteconnu idu Service (Public (Régional ide l'Orientation Sur Motre (territoire
- Une linteraction avec l'ensemble des partenaires locaux akn de l'épondre aux attentes at aux de besoins des jeunes du l'erritoire

CONTACTS

CRIJ Provence-Alpes-Côte d'Azur Sylvain@envenuto@tileanneiKenedi 96 tat@anebière:1800 tilvarseille 04:9124:33:50/69 reseau@prijpa.fr□

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Alpes de Haute-Provence (04)

Sandrine@orriol

Centre@administratif@omieu⊟@ue@asteur,@P@028⊟04990@IGNEDES@AINS@edex@

04/92/30/37/00 17/17/6

sandrine.corriol@lpes-de-haute-provence.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Hautes-Alpes (05)

Sébastien Vilaplana

ParciAgroforest = 15, Tue Ides (\$1050 10 (GAP (Oedex

0492[22]22[30]

sebastien.vilaplana@hautes-alpes.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Alpes-Maritimes (06)

Jean-Gabriel Beddouk

CADAM=:Bât:IVont:Ides:IIVerveilles:

147/boulevardidu/Mercantour

06286 Nice Tedex(3

04/93/72/27/53

jean-gabriel.beddouk@alpes-maritimes.gouv.fr

Direction Départementale Déléguée des Bouches-du-Rhône (13)

Cédric Desmarais et Dominique Trovato

DRDJSCSIBACA

66A/Lue(Saint Sébastien E/CS:50240

13292(MARSEILLE TedexiO6

0491001572611048619470105

cedric.desmarais@bouches-du-rhone.gouv.fr

dominique.trovato@bouches-du-rhone.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Var (83)

Cathy Calvet

Préfecture du Mar ⊕ DDCS

Boulevardidu (12º IR.I. H. IOS 3 1209 H. 183 10 70 ITOULON 10 edex

04/83/24/62/26

catherine.calvet@/ar.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Vauduse (84)

Philippe Ayache

StelCHABRAN Bâtiment A

2 Avenue de la Folie

84905@Mignon@edexi9

0488178600

philippe.ayache@vauduse.gouv.fr

Le CRIJ Provence-Alpes-Côte d'Azur bénékcie du soutien de :











